



SNUipp-FSU 81, 201 rue de Jarlard, 81000 ALBI, 05 63 38 44 34

Albi, le 08/02/2016

à Mme la Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale du
Tarn
69 avenue du Maréchal Foch
81013 Albi Cedex 9

Objet : Nouvelles modalités d'Inspection.

Madame la Directrice Académique,

Suite à plusieurs interventions du SNUipp-FSU, le ministère a adressé aux recteurs-trices et aux DASEN le 16 décembre dernier, un courrier qui précise la marche à suivre, s'agissant notamment des enseignantes et des enseignants en tout début de carrière.

« Les inspecteurs continueront d'apporter un accompagnement aux personnels et notamment aux personnels récemment titularisés (T1 et T2), par le biais de visites d'accompagnement et de conseils personnalisés. » précise la lettre. En toute logique, l'inspection des T2 sous la forme actuelle n'a donc plus lieu d'être et doit prendre la forme d'une visite conseil, formative et sans notation.

Il est par ailleurs indiqué que sont prioritaires pour l'inspection les personnels qui, au 1er septembre 2016, bénéficient au 6e échelon d'une ancienneté d'échelon inférieure ou égale à un an et les personnels qui, à la même date au 8e échelon, bénéficient d'une ancienneté comprise entre 6 et 18 mois sous réserve qu'ils n'aient pas eu une inspection récente, c'est à dire inférieure ou égale à 3 ans.

Nous sommes étonnés de constater auprès des collègues et des IEN que ces directives ne sont pas mises en œuvre dans notre département.

Nous vous demandons de faire appliquer rapidement ces nouvelles modalités afin d'éviter les inégalités de traitement entre collègues lors de la mise en place du protocole PPCR à la rentrée 2017.

Soyez assurée, Madame la Directrice Académique de notre attachement au Service Public de l'Éducation Nationale et au respect de ses personnels.

Pour le SNUipp-FSU 81

Les co-secrétaires, Bérengère Bascoul et Mathieu Moles